



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

lundi 3 juin 2019 à 20h30

Présents: André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNE, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGES, Nadia GARRIGUE, Sandrine NOIRET, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Jeannine CHARRIER, Marie-Laure FERBER, Michel GARNERO

Absent: Jean-Luc LIEUBRAY

Secrétaire de séance: Virginie JARDEL

1-Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2019

Approuvé à l'unanimité

2-Plan Local d'Urbanisme (PLU) : convention avec la Communauté de communes

Les procédures relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été transférées à la communauté de communes du Pays de Fénelon devenue compétente.

Dans ce cadre, le principe d'une participation financière à hauteur de 50% des montants engagés a été voté par le Conseil communautaire.

Il convient donc de mettre en place une convention sur les modalités d'engagement des communes.

Le conseil autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la Communauté de communes et la commune.

3-Créations postes:, titulaire agent technique

- contractuel agent d'entretien locaux école:

l'entretien des locaux de l'école reste de la compétence des communes (statuts du SVS).

Pour la rentrée prochaine, il faudra recruter une personne pour effectuer le ménage à l'école.

Temps de travail quotidien: 2 heures / jour d'école soit 4 fois par semaine = temps de travail annualisé: 6.69/35e

Le Conseil municipal décide de créer un poste de contractuel pour la prochaine rentrée scolaire pour un temps de travail annualisé de 6.69/35e.

-CUI CAE - PEC

le CUI CAE - PEC signé le 1er juin 2018 est arrivé à échéance le 31 mai dernier.

Le conseil décide de le renouveler 12 mois pour 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2019.

-Création poste agent technique titulaire - 1er janvier 2020.

Le Conseil municipal décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires; à effet au 1er janvier 2020.

4-Subventions aux associations

Association	Subvention en €
Méli mel'arts	1 000.00
Comité des fêtes de Carlux	2 000.00
Les Amis de Carlux	1 500.00

5-Ecoles: rentrée scolaire 2019

- Compte rendu du maire de la réunion du SVS de mercredi 29 mai dernier.
- Dénonciation de la convention de prêt du bus scolaire pour effet à la rentrée scolaire 2020-2021.

6-Transport scolaire: participation aux familles utilisant la ligne Transpérigord

Des collégiens et lycéens empruntent la ligne régulière Transpérigord (qui assure la ligne Sarlat-Souillac).

Au vu du changement des modalités d'inscription que le règlement du Conseil régional induit pour la prochaine rentrée scolaire, le conseil municipal décide de participer dans les mêmes proportions que pour les collégiens et lycéens qui empruntent les circuits organisés par le Conseil régional soit 50% du tarif facturé aux familles. L'aide sera directement versée aux familles après présentation de la facture acquittée auprès du transporteur.

7-Questions diverses

- Commémoration du 8 juin à Rouffillac: c'est la commune de Calviac qui organise la cérémonie.
- Le conseil municipal prend acte de la demande de M. Wolgarten qui souhaite faire un échange de terrains avec la commune aux abords du cimetière sous réserve de la suppression de l'emplacement réservé et de l'étude du sol pour envisager l'agrandissement du cimetière.
- Camping Les Ombrages: accueil de séjours de mineurs en juillet.
- Courrier reçu: association Althéa: remerciements subvention
- transfert compétence assainissement à la communauté de communes le 1er janvier 2026.
- Logements communaux:
le T5 (espace multiservices) sera libre au 1er juillet
problème de parasites du bois - maison Dacos
- Cassiopéa propose gratuitement des appareils de téléassistance dans le cadre de l'opération "prévention canicule" du 1er juin au 31 août 2019.

La séance est levée à 22h41